



Fédération SUD Éducation



31 rue de la Grange aux Belles 75010 PARIS  
Tél. : 01 58 39 30 12 / fede@sudeducation.org

[www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

Paris, le 6 juin 2019

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,  
110 rue de Grenelle 75007 Paris.  
Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et de l'Innovation, Pavillon  
Boncourt – 21, rue Descartes – 75005 Paris.  
Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes  
publics, 139, rue de Bercy – 75012 Paris.  
Monsieur le Ministre de l'Intérieur,  
1, Place Beauvau, 75800 Paris.

## **Objet : dépôt d'un préavis de grève**

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,

La Fédération des syndicats SUD éducation a l'honneur de vous faire savoir, conformément à la législation en vigueur, son intention de déposer un préavis de grève couvrant notamment tou-te-s les enseignant-e-s du premier degré, du **17/06/2019 7:00 au 13/07/2019 à 00:00**.

Voici les revendications qui nous amènent à envisager de recourir à la grève et que nous défendrons en réunion de négociation préalable.

## **I – Pour la défense des statuts des personnels**

La fédération SUD éducation revendique un service public rendu par des fonctionnaires dont les conditions de travail soient dignes.

À ce titre :

- nous nous opposons au projet de modification du statut des enseignant-e-s du second degré révisé en 2014 dans le but d'imposer une seconde heure supplémentaire annuelle aux personnels. Cette mesure est avant tout une mesure comptable visant à supprimer des postes d'enseignant-e-s et faire assumer ces suppressions par les personnels ;

- nous revendiquons la pérennité du statut particulier des personnels enseignants. Les dispositions introduites par voie d'amendement au projet de loi dit « pour l'école de la confiance » au cours du débat parlementaire prévoient des expérimentations possibles d'annualisation du temps de service. Nous revendiquons un temps de service hebdomadaire, et nous refusons l'annualisation partielle du temps de service des PLP et des professeur-e-s des écoles ;
- nous nous opposons aux dispositions introduites dans ce même projet de loi qui prévoient la possibilité de déroger aux règles établies sur la base d'un barème commun dans le cas des mutations. Ces dispositions s'inscrivent dans la continuité d'un mouvement particulièrement perturbé cette année pour les professeur-e-s des écoles.
- Nous refusons de voir les professeur-e-s des écoles chargé-e-s de direction disparaître au profit d'adjoint-e-s de collèges ou de la création d'un corps de directeurs et directrices d'école supérieur-e-s hiérarchiques des autres personnels de l'équipe.

Plus largement, nous nous opposons aux orientations que le gouvernement déploie dans son projet de réforme de la fonction publique, qui se traduit déjà par des suppressions de postes, mais aussi la fin paritarisme remplacé par le management et des CHSCT alors même que les conditions de travail se dégradent. Cette politique que vous conduisez avec le gouvernement est une politique d'attaque contre les services publics et les agent-e-s.

## **II – Contre le maintien dans la précarité des personnels**

L'administration que vous dirigez est l'une des plus grosses employeuses de salarié-e-s en contrat précaire.

Le projet de loi dite « pour l'école de la confiance » et les dispositions qu'elle contient au sujet des assistant-e-s d'élèves en situation de handicap est à cet égard édifiant : il prévoit l'embauche de personnels ayant vocation à exercer une mission pérenne durant de nombreuses années sans jamais prévoir les conditions de leur titularisation. Le salaire des personnels en CDD et CDI est considérablement plus bas que le traitement des fonctionnaires à missions équivalentes.

SUD éducation revendique :

- la titularisation sans condition de concours ni de nationalité des personnels embauchés en CDD ou en CDI ;
- des salaires immédiatement augmentés au niveau du traitement des fonctionnaires, ce qui inclut le versement des mêmes primes comme la prime REP aux AED et aux AESH ;
- la fin des temps partiels subis.

## **III – Évolutions xénophobes du système éducatif**

SUD éducation défend un service public d'éducation gratuit, émancipateur et laïc. Les dernières évolutions du système éducatif vont dans la direction opposée.

Le débat parlementaire autour du projet de loi « pour l'école de la confiance » a été l'occasion d'une surenchère nationaliste et réactionnaire :

- SUD éducation s'oppose à la gesticulation nationaliste incarnée par la présence d'une carte du territoire, d'un drapeau français et d'un drapeau européen dans chaque salle de classe ;
- SUD éducation refuse la mesure raciste qui consiste à interdire à des parents d'élèves, usagers et usagères du service public, d'accompagner les sorties scolaires au motif qu'ils et elles portent un signe religieux. SUD éducation considère que l'amendement qui est introduit dans le projet de loi porte atteinte aux valeurs de neutralité et de laïcité du service public.

De même, SUD éducation s'oppose à la militarisation du système éducatif à travers la mise en place du Service national universel.

Enfin, SUD éducation exige l'abrogation du décret xénophobe qui prévoit une augmentation faramineuse du coût de l'inscription à l'université des étudiant-e-s étranger-ère-s extracommunautaires.

## **IV – école du tri social**

Les réformes que vous mettez en œuvre à tous les niveaux du système éducatif produisent une école du tri social :

Parcoursup et la sélection à l'université sont une machine à sélectionner selon des critères d'origine spatiale et sociale. SUD éducation revendique l'abrogation de la loi ORE et la fin de parcoursup ; nous exigeons un plan d'investissement massif dans le service public de l'enseignement supérieur.

La réforme du baccalauréat général, technologique, professionnel conduit à produire des diplômes maisons qui n'ont pour objet que de faciliter la sélection. Nous revendiquons un lycée unique polytechnique, avec un enseignement qui garantisse à tou-te-s les élèves l'appropriation de tous les types de savoirs. Nous revendiquons un diplôme du baccalauréat véritablement de portée nationale, sans idiosyncrasies locales qui mènent à la territorialisation de l'Éducation nationale.

À ce titre, SUD éducation s'oppose au démantèlement du service public national de l'orientation et des Dronisep, ainsi qu'au transfert de ces personnels aux collectivités territoriales.

Le projet de loi dite « pour l'école de la confiance » ne fait qu'accentuer ces dispositifs :

- la scolarisation obligatoire à 3 ans n'est qu'un prétexte pour financer le secteur privé majoritairement confessionnel ;
- les établissements publics locaux d'enseignement international ont pour objet de faciliter encore la sélection sociale ;
- l'amendement qui vise à suspendre le versement des allocations familiales aux familles d'élèves en décrochage scolaire est une mesure de stigmatisation sociale qui n'a d'autre utilité que de complaire aux franges réactionnaires de la société — SUD éducation s'y oppose.

Je vous prie de croire, M. le Ministre, à notre attachement au service public de l'Éducation Nationale.

Fatna Seghrouchni, co-secrétaire de la fédération SUD éducation

